



Groupe au Conseil Général  
de la Commune de Haute-Sorne

Question ECRITE .....52.....

---

Séance du Conseil général du 15.06.2020

**Objet : « Affectation des biens du Stipendium Bamat »**

Monsieur le Président  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

En 2017, le Conseil communal, en réponse à la Question écrite No 20 déposée par l'UDC et consacrée aux fonds figurant dans la comptabilité communale, précisait que ces fonds, sous protection communale, disposaient tous d'un règlement concernant leur utilisation.

Le Conseil général était également informé qu'un projet visant à diminuer le nombre de ces fonds dans le respect de leur affectation et de la législation en vigueur était conduit par l'exécutif avec le soutien d'une société fiduciaire.

Concernant le fonds intitulé « Stipendium Bamat », il semblerait que les terrains qui lui appartiennent auraient été proposés à la vente à des tiers, voire vendus par le Conseil communal.

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est invité à préciser quelle a été l'affectation exacte du produit de ces ventes, affectation devant être conforme à la destination initiale de ce fonds ainsi qu'à la législation en vigueur ?**

Nous remercions le CC pour ses réponses

Groupe Haute-Sorne Avenir

Déposé par : Céline Grellier  
Signature du groupe :